

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1982)
Heft: 646

Rubrik: Point de vue

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SUITE DE LA PAGE PRÉCÉDENTE

Le discours d'un perdant

Vorort. Pour ce patron-là, les responsables des difficultés actuelles de la métallurgie sont connus: l'Etat et ses réglementations — sont visées aussi les dispositions sur le délai de licenciement demandées par les syndicats — et la FTMH, fustigée pour des revendications en matière de vacances, d'horaire de travail.

Une telle «analyse» inquiète dans la mesure où elle met en lumière un aveuglement complet, dans les sphères patronales en question, sur l'origine de la crise actuelle.

Si les exigences des syndicats font problème, c'est que l'industrie était à bout de souffle (les entreprises dynamiques — comme l'était l'industrie des machines jusqu'en 1950-1960 — peuvent accorder à leurs collaborateurs des conditions de travail plus généreuses).

En réalité, le déclin auquel nous assistons actuellement est en premier lieu l'affaire des dirigeants passés (et actuels). Non qu'ils aient été mauvais; mais que l'imagination faisait défaut parmi ces ingénieurs! Incapables de prévoir qu'au vu des mutations techniques, des bouleversements des rapports de force entre vendeurs et clients dans le monde entier, ils ne pouvaient se contenter d'améliorer les produits mis au point jusque-là. Alors que l'industrie genevoise avait été pendant septante ans une industrie de recherche et de production — elle ne pouvait du reste exister que dans ce cadre — ils acceptaient ainsi qu'elle se limite à la production seulement.

AVEUGLEMENT ET SCLÉROSE

L'aveuglement de M. A. Reymond est étonnant dans la mesure où les Ateliers des Charmilles qu'il dirige est la seule entreprise genevoise qui ait su maintenir un niveau acceptable d'innovation, et donc d'autonomie (voir en particulier le procédé

d'électro-érosion). Efficace à la tête de son entreprise — et ses difficultés personnelles n'enlèvent rien à cela — M. A. Reymond a maintenu l'UIM dont il avait la charge dans une sclérose suicidaire, refusant de voir la fragilité de son secteur d'activité et récusant tout appui de l'Etat pour relancer l'innovation.

* * *

Ce manque d'imagination, d'intérêt même pour un environnement en perpétuel changement, n'est pas spécifique à Genève: en 1974, au moment de la première crise pétrolière, Saurer décidait d'abandonner la production de véhicules pour les transports en commun et de se spécialiser dans les véhicules destinés à l'industrie de la construction... On sait où ce choix a mené l'entreprise d'Arbon. A Genève, comme dans le reste de la Suisse, n'apparaît nulle part la volonté de privilégier l'innovation pour relancer les secteurs en crise. Notre prospérité actuelle fait encore illusion, mais le réveil sera brutal.

POINT DE VUE

La route et la justice

Le soir du 20 mars 1980, un automobiliste percute violemment M. Erich Nelson sur la route entre Chernex et Fontanivent. Ce dernier est gravement blessé et décède quelques heures plus tard à l'hôpital de Montreux.

M. Nelson est un retraité paisible et fort modeste, âgé de 83 ans. Mais il est mondialement connu comme botaniste pour ses études sur les orchidées. Ses travaux théoriques sont étayés par d'extraordinaires peintures de fleurs, qui sont à la fois des tableaux de maître et des pièces à conviction à l'appui des thèses de Nelson sur l'évolution. Le monde perd ainsi un savant et un artiste.

Au moment de percuter M. Nelson, l'automobi-

liste, pour une raison que l'enquête ne cherchera semble-t-il pas à établir, empiète nettement sur la partie gauche de la route, comme le montrent les traces de freinage. Sa vitesse est de plus de 70 km/h. L'endroit où l'accident s'est produit se situe à un carrefour où deux routes secondaires joignent la route principale. Celle-ci y fait en plus une légère courbe. L'accident n'a pas de témoin.

M. Nelson est inhumé au crématoire de Vevey. Des personnalités du monde scientifique assistent à la cérémonie, ainsi d'ailleurs que la femme du chancelier Helmut Schmidt, elle-même botaniste et enthousiaste des œuvres de Nelson.

M^{me} Gerda Nelson est donc veuve. Elle est âgée de 87 ans. Elle arrive à dominer ce coup du sort et se consacre avec énergie à la mise en valeur de l'œuvre de son mari.

La justice est saisie de l'affaire. L'automobiliste est assuré auprès de la compagnie d'assurance Alt-

stadt représentée par M. Marmier. On explique à M^{me} Nelson, médusée, qu'elle doit prendre un avocat. Ce dernier sera M. Vogelsang, ancien syndic de Montreux.

La première instance judiciaire à se pencher sur la question conclut à l'évidence que l'automobiliste est fautif. On peut donc s'attendre à ce que, à tout le moins, les frais d'hospitalisation et d'inhumation de M. Nelson soient payés par l'assurance de l'automobiliste. Il semblerait également élémentaire qu'une pension soit versée à M^{me} Nelson.

Il n'en sera rien; l'automobiliste fait recours. Au fil des mois «on» découvre des raisons pour le disculper. On argue que c'est la faute de M. Nelson. Des gens viennent dire qu'il était vieux, et insinuer que son comportement n'était guère prévisible. Peut-être a-t-il traversé la route de manière hésitante. L'éclairage du carrefour est mis en cause. Il

s'échafaude finalement la thèse que l'automobiliste n'y est pour rien. C'est ce vilain M. Nelson qui est la faute de tout. Qu'avait-il à traverser la route pour se faire happer au moment où il arrivait de l'autre côté? On ne semble même plus trouver curieux que l'automobiliste circulait plutôt à gauche de la route au moment du choc, ni qu'il ait freiné si tard.

J'ai moi-même réfléchi aux causes de cet accident. Sur la base des faits établis, la seule explication qui me paraisse plausible est que l'automobiliste a été distrait pour une raison quelconque et, pendant un moment, n'a pas regardé où il allait. Lorsque son attention est revenue sur la route, il avait déjà dévié un peu sur la gauche et se trouvait à quelques pas de la victime. Une distraction n'est bien sûr pas un crime, mais sur la route cela est certainement une faute.

Cette explication ne semble pas avoir été entrevue par M. Vogelsang, ni en tout cas retenue par l'instance judiciaire cantonale, laquelle a finalement acquitté l'automobiliste. On en est tout heureux pour lui mais M^{me} Nelson, qui n'a pas de revenu en dehors de l'AVS, a payé tous les frais d'hospitalisation, d'inhumation, etc. Elle a aussi dû payer près de Fr. 5000. — à M. Vogelsang. Heureusement qu'elle avait quelques petites économies. Sans ça il aurait fallu la mettre aux poursuites.

Pour l'assurance Altstadt tout s'est bien terminé. Elle n'a pas eu à dépenser un sou et n'aura pas à payer de pension à M^{me} Nelson. D'ailleurs M^{me} Nelson a maintenant presque 90 ans. Même si elle continuait la lutte et cherchait à faire valoir ses droits auprès d'une instance judiciaire supérieure on aurait déjà gagné du temps. Elle aura peut-être le bon goût de mourir avant qu'une nouvelle procédure puisse aboutir, ce qui économisera définitivement à la compagnie d'assurance Altstadt les frais d'une pension et augmentera ses bénéfices.

Pierre Lehmann.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Calculs élémentaires

Vous allez dire que ça tourne à l'obsession, au ressassement sénile, cet achoppement sur des questions d'orthographe et de calcul élémentaire!

Tout de même, écoutez ça:

«L'ours m'a dit... que les antithèses de Jeanne Hersch sur le malaise de la jeunesse marchent très fort en Suisse alémanique: 28 000 exemplaires vendus contre 13 000 seulement en Suisse romande.» C'est l'*Atout* qui écrit cela, citant le quotidien *La Suisse* du 19 mai 1982. Et de commenter:

«Il n'y a pas lieu de s'étonner que la brochure de la philosophe genevoise ait connu un succès plus grand en Suisse alémanique qu'en Suisse romande...»

Tout de même, Messieurs, comptons un peu! La Suisse allemande compte quatre fois plus d'habitants que la Suisse romande. Pour que les antithèses de Jeanne Hersch, publiées simultanément en français et en allemand, aient connu en Suisse alémanique un succès tout au moins égal, il faudrait donc qu'il en soit vendu $13\,000 \times 4 = 52\,000$! Il est donc parfaitement évident qu'elles ont connu un succès *bien moindre* de l'autre côté de la Sarine! Vous me direz qu'avec les mathématiques modernes d'un côté, l'utilisation des calculateurs de poche de l'autre, il est bien difficile au jour d'aujourd'hui de savoir compter.

Et pourtant, si au lieu d'écrire des sornettes, vous appreniez un peu le livret... la règle de trois, pour quoi pas?

Mais après tout, l'*Atout* et bien libre de dépenser son argent comme bon lui semble, et peut-être l'idée est-elle de fournir du travail à des handicapés?

* * *

Toujours sur le même sujet.

Allant écouter un concert de musique sacrée, le Samedi Saint, j'ai eu droit en prime à un sermon. Sur le thème suivant: Notre Seigneur a passé trois

jours et trois nuits dans les entrailles de la terre, de même que Jonas a passé trois jours et trois nuits dans le ventre de la baleine. Le prédicateur — à l'église de la Fusterie — semblait tenir beaucoup à son parallèle: *trois jours et trois nuits* dans l'un et l'autre cas, il l'a répété plusieurs fois.

Remarquez que je doute beaucoup, quant à moi, qu'un seul fidèle se sente affermi dans sa foi par une telle comparaison; qu'un seul incroyant s'ouvre à la lumière... A quoi s'ajoute, dans le cas particulier, qu'avec beaucoup de bonne volonté, on peut admettre en effet que Jésus soit demeuré trois jours sous terre: le vendredi soir, le samedi et le dimanche matin — et la tradition nous rapporte qu'il employa ce temps à aller arracher aux Enfers ceux qui s'y trouvaient, parce qu'ils avaient eu le malheur de vivre *avant* la venue du Sauveur (admirable peinture de Duccio sur ce sujet, au Musée de l'Oeuvre du Dôme, à Sienne). Mais qu'avec cette même bonne volonté, on ne discerne que *deux* nuits: du vendredi au samedi; du samedi au dimanche.

Vous me direz encore que voilà bien des chinoise-ries. Hé oui! Alors que le message du Christ est admirable de simplicité et de lumineuse évidence, se contentant de répéter inlassablement qu'il faut aimer, que c'est là comme on dit «la loi et les prophètes» — ce que confirmeront par la suite saint Paul: «Si je n'ai pas l'amour, je ne suis rien» — et saint Jean Chrysostome: «Au dernier Jour, c'est sur l'Amour que vous serez jugés.»

J. C.

Comme annoncé, et selon une tradition bien établie, «Domaine Public», en août, paraîtra encore au rythme bi-mensuel qui fut celui de ses tout débuts. Nos prochains rendez-vous, donc: DP 647 le 12 août et DP 648 le 26 août. Merci encore pour cette semi-pause estivale.